



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Financement des associations agréées de sécurité civile

Question écrite n° 17025

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le financement des associations agréées de sécurité civile. Ces associations, deuxième pilier fort de la sécurité civile, au nombre d'une quinzaine, bénéficient de près de 200 000 bénévoles, dont 70 000 formés au même titre que les sapeurs-pompiers. Ces bénévoles ne reçoivent aucune gratification. Ces associations interviennent sur l'ensemble des crises affectant le territoire français. Elles sont pourtant le parent pauvre des financements publics alors même qu'elles constituent une force d'appui essentielle. Il lui demande quelles réflexions sont menées à l'heure actuelle pour soutenir financièrement lesdites associations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17025

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2733

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)